

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 22 décembre 2014, à 18h15, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h15, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4288-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Madame Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Règlement 460-2014 abrogeant le règlement sur la pratique de la pêche blanche sur le lac Vert, le lac Kénogamichiche et la rivière des Aulnaies règlement # 419-2011 et ses amendements
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. RÈGLEMENT 460-2014 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE BLANCHE SUR LE LAC VERT, LE LAC KÉNOGAMICHICHE ET LA RIVIÈRE DES AULNAIES RÈGLEMENT # 419-2011 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 19 décembre 2011 un règlement concernant la pratique de la pêche blanche sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas le pouvoir de réglementer l'activité de pêche sur glace;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut selon la Loi sur les compétences municipales réglementer pour assurer la sécurité sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure d'assurer adéquatement la sécurité sur le lac Vert, le lac Kénogamichiche et la rivière des Aulnaies;

4289-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le règlement 460-2014 abrogeant le règlement 419-2011 et ses amendements en vigueur sur la pratique de la pêche blanche sur le lac Vert, le lac Kénogamichiche et la rivière des Aulnaies.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Yves Rossignol propose de lever l'assemblée, à 18h24.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier